La Bouquinais

La Bouquinais est un village quelque peu écarté de la route de Rohars, mais il n'en a pas toujours été ainsi ; jusqu'au milieu du XIXè siècle, le chemin qui mène à Rohars faisait un crochet par la Bouquinais. Située à la jonction de terres labourables et de prairies marécageuses, cas le plus habituel à Bouée, la Bouquinais tire probablement son nom de celui d'un premier habitant nommé Boquin ; cette hypothèse est étayée par l'existence du même toponyme ou d'une variante (Bouquinière) en d'autres lieux, notamment Rennes et Nantes. L'évolution du o en ou est une caractéristique de notre parler local ; naguère les anciens disaient encore *grous* pour gros ou *chouse* pour chose.

Sur cette carte, on remarque bien que pour se rendre de Rohars au bourg, il fallait passer par la Bouquinais ou par un chemin longeant les prés de la Babinais

La Bouquinais était dans la mouvance de la seigneurie de la Cour-de-Bouée. Les propriétaires de biens devaient acquitter des redevances à leur seigneur et tous les habitants étaient justiciables de la juridiction seigneuriale dont les audiences se tenaient au bourg de Bouée puis à l'auditoire de Savenay à partir de 1753.

Le village possède deux maisons qui retiennent l'attention, l'une avec sa tour carrée et l'autre, plus imposante que les maisons paysannes, avec son étage et sa toiture à quatre pans et que l'on appelait *le Pavillon*. Des bourgeois ont vécu là. Jean Jannay, sieur de la Bouquinaye, fut fermier du prieuré du Tertre au milieu du XVIIè siècle. Mathurin Jannay, probablement son fils, mourut à la Bouquinais en 1676, de même que Jean Sauvestre en 1686, époux de Julienne Jannay et greffier de la juridiction de la Musse et Cour-de-Bouée.

Le destin le plus remarquable est celui de Georges-Jean-François Pichot, sieur de l'Amabilais. Né à Rennes en 1740, fils d'un avocat, il avait été négociant à Nantes et avait recueilli, peu de temps avant la Révolution, la succession de sa mère, Renée-Gillette Delalande, notamment la maison du Pavillon à la Bouquinais, deux métairies voisines et une autre à la Renardière. Célibataire, il vivait principalement à Nantes, de temps à autres à Bouée. Comme les autres propriétaires nantais, il tenait à ce que ses séjours à la campagne lui permettent de vivre à bon marché. De par leur bail, ses métayers de la Bouquinais étaient tenus de fournir du foin pour ses chevaux et ceux de sa compagnie, du lait et « *les choux et légumes nécessaires pour faire la soupe* ». Il finit par résider de plus en plus longuement à Bouée et la municipalité crut bon de l'imposer à la *capitation* en 1790, impôt personnel auquel on était soumis dans son principal lieu de résidence. Pichot protesta car il figurait toujours sur les rôles de Nantes. De tels différends entre bourgeois et paysans – ceux-ci étaient majoritaires dans la municipalité – étaient fréquents.

Pichot était tout acquis aux idées nouvelles et il vit très rapidement le profit personnel qu'il pouvait en tirer. Lorsque les biens ecclésiastiques, que la Nation s'était appropriés, furent mis en vente, il fut l'un des principaux acquéreurs. En 1791, il acheta les biens dépendant du prieuré Sainte-Anne de Rohars, des chapellenies de la Gautrais, des Bordet, de Rudesse, des prés dépendant de la cure de Cordemais. La chapelle de Rohars était ainsi entrée dans son patrimoine. En 1793, il acquit le *clos de la paroisse*, qui était une propriété de la fabrique de Bouée et dont le revenu avait servi à financer les menues dépenses pour l'église. Tout ceci dut choquer plus d'un habitant.

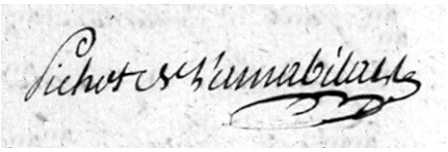

En 1792, il fut percepteur des impôts de Bouée. La perception des impôts était alors attribuée par adjudication au contribuable qui s'en chargeait pour la plus faible rémunération. En 1795, il fut quelques temps membre du directoire du district de Savenay, mais il n'était pas très assidu. Lors de la mise en application de la constitution de l'an III (régime du Directoire), il fut élu président de l'administration municipale du canton de Savenay, mais il refusa cette charge.

Quelques jours plus tard, il fut assassiné chez lui, le 13 germinal an IV (2 avril 1796). Il fut victime des Chouans, comme l'avait été quelques semaines auparavant le taillandier Pierre Maugendre à la Bazillais. Les faits sont connus par la tradition orale qui s'est transmise jusqu'à l'instituteur Fraslin qui l'a notée dans son *Histoire de Bouée* publiée en 1888 et par un procès-verbal du juge de paix du canton de Savenay rédigé le lendemain du crime. Pichot opposa de la résistance à ses agresseurs et abattit l'un d'eux d'un coup de fusil. Il succomba cependant sous le nombre et fut tué par une arme tranchante, selon les conclusions des officiers de santé qui accompagnaient le juge de paix. Le Chouan abattu fut placé sur une jument prise à un habitant du village. Il perdait du sang ; le juge de paix et son escorte purent ainsi suivre les traces à travers la gagnerie de Couëbas puis sur les chemins, jusqu'au village des Mortiers, en passant au long de la Cour-de-Bouée. Le cadavre de Pichot fut conduit au bourg pour y être inhumé, non sans avoir été dépouillé de ses vêtements : une redingote de camelot blanc, une veste de peluche mordorée doublée de parure rouge, un petit gilet de frise blanc, une très mauvaise culotte de serge doublée de peau, des guêtres de toile, des souliers. On ne lui laissa que sa culotte, en justifiant qu'elle était « *absolument de nulle valeur et insignifiante* ».

Au cours de la dernière guerre, une bombe est tombée dans un pré de la Bouquinais, creusant une large excavation.

Bernard David